

REPUBLIQUE FRANÇAISE

(I) BREVET D'APTITUDE TECHNIQUE DE RADIOTELEGRAPHISTE

Vu (Déeret - Arrêté - Instruction - Girculaire - Décision) (²)

ARRETE 170 DU 24 JUIN 1992

Relatif (ve) / portant (objet) (2)

A LA SPECIALISATION ET A LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

est conféré à compter du : 01 novembre 1997 Le ('): BREVET D'APTITUDE TECHNIQUE DE RADIOTELEGRAPHISTE

appellation civile du métier :

Electronicien d'équipements de télécommunications hertziennes

au (grade - spécialité - prénom (s) - nom) : Quartier maître de 1ère classe RADIOTELEGRAPHISTE Pascal FERTELLE

né (e) le : 20 août 1977

St Catherine Les Arras (62)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à Saint-Mandrier

, le 24 octobre 1997

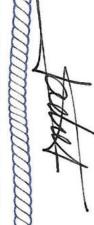
homologation / équivalence-(²) Niveau 4 code 255 s JO du 18/12/94

Signature du titulaire :

NATIONALE MARINE

directeur des cours du département SCO Le capitaine de corvette Christian LADRET Attache et signature de l'autorité militaire :

(2) Rayer la (les) mention (s) inutile (s



Diplôme / brevet (DQS, BP, BE, BAT, BST, BS, BM) Certificat - mention - aptitude - ne pas employer d'abréviation